

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2016 – 03 - 11

Séance du 29 mars 2016

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille seize, le vingt neuf mars,

Représentés : 5

Absent excusé : 1

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA

**ADMISSION
EN NON VALEUR**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,
VALENTIN

REFUS

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine
GIACALONE (procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle
VIDAL (procuration à Monsieur le Maire), Messieurs Patrice
CATTUI (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Claude
GIULIANO (procuration à Madame Béatrice AIELLO)

Absent excusé : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20160329-DEL20160311-DE
Date de télétransmission : 31/03/2016
Date de réception préfecture : 31/03/2016

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de prononcer l'admission en non-valeur du titre n° 2015/005/083023-T pour un montant de 2 576 €, au nom de Monsieur Paul MATKO, demeurant Quartier de Port d'Alon – 186, Route de la calanque – 83270 SAINT CYR SUR MER, redevable de cette somme dans le cadre de la Taxe Locale d'Équipement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas prononcer l'admission en non-valeur de la somme visée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de ne pas prononcer l'admission en non-valeur du titre n° 2015/005/083023-T pour un montant de 2 576 €, au nom de Monsieur Paul MATKO, demeurant Quartier de Port d'Alon – 186, Route de la calanque – 83270 SAINT CYR SUR MER, redevable de cette somme dans le cadre de la Taxe Locale d'Équipement.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY